

**Question orale de Mme Nagy à M. Ceux, Échevin en charge de
l'Urbanisme, concernant « la politique de gestion du patrimoine »**

Mme Nagy.- Deux articles de presse récents ont attiré mon attention. Ils évoquaient une même problématique, importante aux yeux de mon groupe : la démolition de bâtiments anciens. Il me semblait, pourtant, que cette tendance s'était inversée... Or je constate, avec regret, la démolition de deux anciennes maisons de l'îlot Falstaff au profit d'un aménagement de suites d'hôtel, et la destruction d'escaliers intérieurs en bois du 18^e siècle, place des Martyrs.

Ces deux faits m'interpellent quant à la politique de gestion du patrimoine menée par la Ville de Bruxelles.

Dans le cas du Falstaff, malgré l'avertissement de la Commission des monuments et des sites, vous avez, en toute connaissance de cause, délivré le permis autorisant la démolition de deux immeubles intéressants sur le plan patrimonial.

Je m'étonne, notamment, du non-respect des engagements pris par la Ville concernant la place des Martyrs. En effet, la délivrance du permis avait été subordonnée à la conservation en l'état de l'escalier. J'aurais souhaité savoir comment cela a pu se produire.

Un contrôle du respect des conditions est-il effectué par la Ville pour éviter ce genre de dérapage ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités ? Et que s'est-il passé en l'espèce ?

Selon moi, le fait que la Ville ne respecte pas ses engagements met à mal la crédibilité des autorités publiques. À l'avenir, lorsque des conditions similaires seront imposées pour la délivrance d'un permis, leur non-respect pourra sembler de rigueur après de tels précédents. Quelles seront les suites réservées à ces démolitions ? La Ville mène-t-elle une politique de gestion patrimoniale spécifique pour les bâtiments anciens, notamment des 17^e et 18^e siècles, dont nous savons qu'ils sont les témoins de notre histoire ?

M. le Bourgmestre. - La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin. - Ma réponse sera brève. La question de Mme Nagy contient des contrevérités : les deux permis dont question ont été délivrés par la Région. Je l'encourage, au titre de parlementaire régionale bruxelloise, à interpeller le ministre régional de l'Urbanisme, lequel pourra lui apporter toutes les réponses utiles.

Un permis a été délivré par la Région pour le Falstaff et pour la démolition de l'escalier de la place des Martyrs.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Votre réponse démontre la nécessité de clarifier les compétences entre Région et communes. Dans les deux cas cités, la Ville n'a pas assumé ses responsabilités. J'interviendrai à la Région sur ce dossier, comme je l'ai déjà fait pour d'autres. Mais quelle est l'utilité d'un échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine si, le moment venu, on rejette la responsabilité sur la Région ? Ma question portait sur le fait que la Ville n'a pas respecté son engagement. On ne peut parler de bonne gouvernance en l'espèce ! Il en va de même pour la place Rouppe, où l'on envisage de démolir des immeubles des 17e et 18e siècles. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Échevin, vous auriez tout intérêt à définir une politique en matière de protection du patrimoine, à faire valoir vos arguments devant les autorités régionales et à assumer vos responsabilités. Je suis prête à vous appuyer dans cette démarche.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- La politique de gestion du patrimoine est ce qu'elle est... Lorsque nous le pouvons, nous demandons un classement des bâtiments. Dans le cas du Falstaff, la commission de concertation s'est abstenue à l'époque, car il était important de créer du logement. Quant à l'escalier de la place des Martyrs, le rapport des pompiers était très défavorable à sa conservation. Je suis prêt à assumer toutes mes responsabilités, mais ne me faites pas croire, Mme Nagy, que vous ignoriez que les permis avaient été délivrés par la Région ! Le fait que vous ayez cité l'échevin de l'Urbanisme dans votre question n'était certainement pas anodin !